

Commune
de FOURNEAUX



OBJET :

**Budget de l'eau M49 -
Amortissement de
subvention versée en
2024**

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le

31 mars 2025

N° 21-2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **huit avril** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Dorian MAGNIER.

Procurations : Kelly BERTRAND à Samuel FADDA.

Secrétaire de séance : Mélanie BIBOLLET.

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal les explications suivantes :

Au cours de l'exercice 2024, le service des eaux a reçu une subvention de 4.020,00 € pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'adduction d'eau potable.

Selon les modalités de la comptabilité M49, cette subvention est amortissable sur la même durée et au même rythme que l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

Toutefois, compte tenu de la modicité de la somme et après avis du service de gestion comptable de Saint Jean de Maurienne, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir cette subvention en une seule échéance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'amortissement de la subvention susvisée en une seule échéance sur le budget 2025,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN

La secrétaire de séance,
Mélanie BIBOLLET

